



A partir du 1er janvier 2017, un statut fiscal un peu particulier verra le jour, celui de l'étudiant-entrepreneur. C'est en tout cas ce qu'a annoncé la Haute Ecole provinciale de Hainaut-Condorcet dans le cadre d'une série d'ateliers animés destinés à ses étudiants de terminale, toutes sections confondues, lors de la journée de l'entrepreneuriat. Un véritable succès pour une première avec, environ, 500 inscrits!

L'esprit d'entreprise fait partie intégrante du projet pédagogique de Hainaut Enseignement. La Haute Ecole Condorcet prévoit des aménagements afin de permettre à ses étudiants-entrepreneurs de poursuivre leur cursus tout en développant leur business !

Avantages

Marc Vandercammen est référent entrepreneurial à Condorcet. « *Moyennant certaines conditions que l'étudiant-entrepreneur devra respecter, la Haute Ecole va lui accorder des avantages* ». Par exemple, des dispenses à certains cours pratiques obligatoires ou des sessions d'examen déplacées. « *Par ailleurs, ils auront l'opportunité de réaliser des stages et un travail de fin d'études en lien avec leur entreprise* ». Le TFE entrepreneurial comprendra deux parties. « *La première devra concerner le métier faisant l'objet des études : diététicien, assistant social, enseignant...* ». La seconde partie sera un business plan. « *S'il réussit son TFE, l'étudiant pourra l'utiliser comme document officiel pour trouver des investisseurs* ». La Haute Ecole semble déjà avoir établi des accords avec des incubateurs d'entreprises, comme Héraclès à Charleroi. « *Des coaches accompagneront les étudiants dans leurs démarches, ils bénéficieront d'un accès à des locaux pour travailler ou rencontrer des clients* », ajoute le coordinateur du projet.

A noter, également, que les compétences acquises dans le cadre de ce statut donneront accès à l'attribution de crédits comptabilisés pour la réussite des études.

Un véritable contrat entre l'école et l'étudiant

Pour bénéficier de pareils avantages, l'étudiant-entrepreneur doit évidemment s'engager à respecter certaines conditions. D'abord, rentrer un dossier de candidature qui fera l'objet d'une sélection devant commission. « *Il devra rendre un planning des tâches à réaliser pour les 12 mois à venir* », précise Marc Vandercammen. Et d'ajouter que « *le business proposé par l'étudiant doit tenter d'apporter une solution à un problème. Il doit être acceptable au niveau des valeurs et de l'éthique* ». Maxime, qui participe à l'atelier, est étudiant ingénieur industriel. « *Je souhaite développer une activité liée aux produits*

18 October 2019
« bio », aux entreprises locales et de proximité ».

2/2

Environ 100 jeunes ont marqué un intérêt par rapport à l'atelier étudiant-entrepreneur. Il est évident que tous ne vont pas lancer leur business. » *Au-delà de vouloir créer sa propre entreprise, c'est avant tout une démarche intellectuelle* », précise l'enseignant. Les étudiants semblent réaliser de manière très mature que l'entrepreneuriat est une dynamique à adopter au quotidien dans un job : « *ils savent qu'ils sont maîtres de leur destin et qu'eux seuls peuvent mettre en place ce qu'il faut pour se plaire là où ils travaillent ou aller là où ils se plaindraient davantage* ».

Infos :

marc.vandercammen@condorcet.be

0475/78 44 51

Source : [Etudiant-entrepreneur, un nouveau statut fiscal? | Dialogue@Hainaut](#)

© Hainaut Développement